QUELQUES OBSERVATIONS

A PROPOS

DE QUESTIONS DE PRIORITÉ

PAR

L. MATHIEU

Fabricant d'instruments de chirurgie, à Paris.

Dans une brochure qui a paru il y a quelques jours, et qui a pour titre : *Quelques rectifications à propos d'un jugement porté sur l'industrie coutelière chirurgicale à l'exposition universelle de Londres de* 1862, M. Charrière revendique pour son fils ou pour lui-même toutes ou presque toutes les inventions et améliorations réalisées pendant ces dernières années dans la coutellerie chirurgicale.

Bien que mon nom n'y figure pas en toutes lettres, sinon sur deux des gravures qu'elle renferme, je ne suis pas moins clairement désigné à chaque page de cette publication sous le pseudonyme transparent du *confrère* et du *concurrent* de M. Charrière fils.

M. Charrière père n'aime pas à désigner par leur nom ceux qui peuvent lui porter ombrage, et il appelle cette abstention calculée « *ne pas faire de personnalité* ». C'est un exemple que nous ne croyons pas devoir imiter, et nous conservons à M. Charrière père un nom qui pendant de longues années a représenté presque seul en Europe les progrès de l'instrumentation chirurgicale.

M. Charrière cependant a fait une exception *unique* en faveur d'un de nos confrères, et il signale à plusieurs reprises le nom de M. Vitry (de Nogent), en même temps qu'il vante la supériorité de ses instruments de coutellerie ordinaire; c'est une preuve d'impartialité que nous ne saurions trop louer, si nous ne savions pas que M. Vitry est le *gendre* de M. Charrière.

Adressées en apparence au *critique* de la *Gazette hebdomadaire*, les prétendues rectifications de M. Charrière ne sont purement et simplement qu'une revendication de priorité pour toutes les inventions réalisées dans l'arsenal chirurgical par mes confrères et par moi-même. Je dois donc examiner rapidement si, en ce qui me concerne, les réclamations de mon concurrent sont justes et fondées.

D'abord (n° I, page 4), M. Charrière père avoue, pour la première fois depuis onze ans, qu'il n'est pas l'inventeur du *tenon* qui sert à unir les instruments à deux branches. Onze années pour faire un pareil aveu! Convenons que la réflexion a demandé un temps plus qu'exagéré, et cela est d'autant plus surprenant, que depuis 1851 au moins, M. Charrière a pu apprendre, par une communication faite à l'Institut, que le tenon est figuré dans l'ouvrage de M. Laforgue publié en 1810. Il est vrai que mon confrère dit dans sa dernière brochure que « le tenon du coutelier de Percy n'était que *vissé légèrement* ou *très peu rivé* ». Son fils a donné dessus *quelques coups de marteau de plus*. Une dizaine de coups de marteau en plus ou en moins constituent-ils une invention qu'on puisse revendiquer?... Je ne crois pas devoir m'étendre davantage sur ce sujet.

Passons à un autre article (n° II, page 4). M. Charrière élève une question de priorité au sujet des bistouris se démontant, et dont plusieurs lames peuvent s'adapter à un manche unique.

L'idée ne me serait jamais venue de réclamer pour ce système, qui n'a pas du reste mon approbation complète; mais

puisque M. Charrière soulève cette question, je lui rappellerai, ce qu'il paraît avoir oublié, qu'à l'exposition de 1855, j'étais le *seul fabricant* possédant deux trousses garnies avec des bistouris se démontant. J'apporterai pour preuve à l'appui de ce que j'avance la lettre suivante qui m'a été adressée, il y a quelques jours, par M. le docteur Giraud-Teulon :

Paris, 7 *décembre* 1862.

MONSIEUR MATHIEU, FABRICANT D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 6 courant, je dois m'empresser de déclarer qu'il est très vrai qu'en 1855, au plus tard, j'ai reçu à Nice une boîte de bistouris dont les lames se montaient sur un manche commun. Cette boîte sortait effectivement de vos ateliers, et m'était envoyée en cadeau par ma mère, qui avait chargé mon ami M. le docteur Gérardin de l'acheter et de me l'adresser. Une année environ après, dans un voyage à Paris, je vous priai de reprendre cette trousse, qui portait en effet mon nom, et dont je ne m'étais pas servi, et de me l'échanger pour d'autres objets.

La date de 1855 est d'autant plus certaine, comme étant au moins la plus rapprochée, que j'ai quitté Nice pour venir me fixer à Paris le 15 mai 1856, et que c'est bien positivement à Nice que j'ai reçu cette trousse.

Il est de mon devoir de vous autoriser à faire de cette déclaration tel usage que vos intérêts comporteraient.

Je suis, etc. Dr GIRAUD-TEULON.

Or, comme ce n'est qu'en 1856 que M. Charrière prétend avoir imaginé ce système d'instruments se démontant, il ne lui était pas difficile d'inventer ce qui avait été fait, exposé et vendu par moi un an plus tôt.

J'ajouterai qu'à ladite exposition de 1855, M. le professeur Nélaton m'a fait l'objection suivante : « Si votre manche venait à s'avarier, que feriez-vous des lames ? »

Notre confrère se plaint (page 6) de ce que les trousses à *passettes élastiques* n'aient pas été mentionnées dans l'article de la *Gazette hebdomadaire;* mais s'il a fait l'application de ce système, il oublie de dire que l'idée lui en venait d'un chirurgien des hôpitaux que nous pourrions nommer.

M. Charrière, en bon père, croit aussi pouvoir revendiquer en faveur de son fils toutes les modifications qui ont été apportées au trocart.

S'il voulait bien se reporter au compte rendu de l'Académie de médecine, il y verrait que je suis le premier qui ait imaginé et exécuté le système consistant à cacher le poinçon dans le manche, et à faire du côté opposé à la pointe un bout mousse protecteur de la canule. Ce n'est que longtemps après que son fils a présenté un trocart dont la canule se retournait, oubliant sans doute alors que M. le docteur Chassaignac avait imaginé ce moyen plus de dix ans auparavant. Quant à mon trocart à quatre pièces, si M. Charrière fils en avait eu l'idée, il se serait sans doute bien gardé d'en laisser la première exécution à un confrère.

Relativement à la pince à torsion à plan incliné et à coulant se démontant, dont notre ancien confrère revendique encore la priorité (page 7), je prendrai la liberté de lui rappeler un fait qu'il connaît aussi bien que moi. La première idée de cette pince m'avait été suggérée par M. le docteur Cavallini (de Novare). Dès que je l'eus exécutée, j'allai trouver M. le docteur Ricord qui faisait alors ses leçons cliniques à l'hôpital du Midi. Je montrai ma pince au neveu de ce chirurgien, M. le docteur Calvo, lequel nous a autorisé à citer son nom. Celui-ci la fit voir à M. Charrière père, qui ne manqua pas de faire la critique de cette pince, disant qu'elle n'avait pas plus de force qu'une autre ; il présenta même le gant de peau qu'il avait à la main, dans le but de prouver que les mors de l'instrument lâcheraient prise à la première traction un peu forte. Mais lorsqu'il vit que le gant allait être arraché sans que le résultat prédit fît mine de se manifester, il arrêta l'expérience, et...... à la séance du 14 novembre 1854, il se trouva en mesure de présenter en même temps que moi ce qu'il appelle *sa pince à plan incliné*. (Voy. la protestation de M. le docteur Cavallini, *Moniteur des hôpitaux*, f° 1115, séance du 21 novembre 1854.)

Il paraît aussi que mon porte-aiguille à lance mobile, que l'opérateur peut faire échapper à volonté, n'a pas l'approbation de mon confrère, qui oublie trop souvent que l'appréciation de l'utilité des instruments de chirurgie appartient aux chirurgiens et non aux couteliers ; car, d'après lui (page 8), les anciennes aiguilles qui se montent sur des tiges et ne peuvent se détacher qu'étant saisies avec une pince, sont d'un aussi bon usage.

M. Charrière réclame aussi l'invention de la serretelle (n° III, page 9). Puisqu'il paraît aimer les questions de priorité, je me contenterai de lui indiquer l'ouvrage d'Albinus, publié au XVIII[e] siècle, à Francfort-sur-l'Oder, et, s'il veut bien s'y reporter, il y verra cet instrument dessiné et décrit.

J'ai déjà eu l'honneur de lui rappeler ce fait lorsque j'ai publié l'aiguille-pince de M. le docteur Furnari, pour laquelle il avait encore cru pouvoir réclamer.

Mon tonsillotome est aujourd'hui exécuté par tous les fabricants, même par le successeur de mon ancien confrère, cela n'a pas empêché ce dernier de le critiquer. Il a cru voir dans la disposition de mon instrument quelque chose qui ressemble à l'érigne de Desault ; mais en admettant cette ressemblance dans les anneaux, l'érigne de Desault permettait seulement de saisir l'amygdale ; mon instrument donne le moyen de la fixer et de la couper d'un seul coup à la hauteur voulue. On m'accordera, je l'espère, que la réunion de toutes ces conditions constitue bien un instrument nouveau.

Quant à son uréthrotome, M. Charrière convient que cet instrument est construit sur les mêmes principes que celui de M. Ricord : cette fois il a raison.

Mais arrivons à la *tenette* que j'ai fabriquée d'après les indications de M. le professeur Nélaton.

Mon confrère trouve que cet instrument ne diffère de celui de son fils que parce que les bouts en sont recourbés en cro-

chet, et que le foret est un double coin au lieu d'un simple foret ; mais il a oublié de dire qu'il y a un double levier en travers des branches, pour assujettir l'instrument, et en outre une disposition particulière qui permet au double coin de s'enfoncer dans la pierre. Sans chercher à montrer tout ce que ces modifications ajoutent de force et de sûreté à l'action de l'instrument, si nous nous bornons à la question de priorité, ici encore je pourrai rappeler à M. Charrière que bien avant sa *tenette à forceps*, j'avais présenté à l'Académie, *le* 18 *septembre* 1855, une *tenette brise-pierre*, exécutée pour M. le docteur Da Costa (de Rio-de-Janeiro).

On se souvient que feu Leroy (d'Étiolles) attachait le plus grand prix à l'invention de sa curette articulée, qui figure parmi les instruments récompensés par l'Institut. Pendant trente ans, c'est-à-dire pendant la vie de M. Leroy (d'Étiolles), le catalogue de M. Charrière a conservé à l'instrument le nom du célèbre lithotriteur qui l'*avait inventé*. Mais aujourd'hui que M. Leroy (d'Étiolles) est mort, la curette commence à se glisser modestement dans la nouvelle brochure comme un instrument *proposé à M. Leroy et fait pour lui*, par M. Charrière père.

Les modifications que j'ai apportées à la *scie à arbre* et à la *scie à chaîne* ne sont, dit l'auteur de la brochure, que des imitations, la première, de la scie de feu M. Bourdeaux (de Montpellier), et la seconde, d'une scie à chaîne montée sur un arbre de scie à *tension*. Je ferai remarquer à mon confrère que la première est une modification importante faite à la scie de M. Butcher (de Dublin) ; quant à la seconde, jamais personne avant moi n'a eu l'idée de monter *une scie à chaîne flottante sur un archet*. Le dessin et la description contenus dans la notice de mon confrère, publiée en 1855 (page 67), indiquent suffisamment que jusque-là il n'y avait pas songé. Depuis cette époque, il n'a rien publié antérieurement à la communication que j'ai faite de mon instrument à l'Académie

de médecine en 1861. Mes droits à l'invention de la *scie à chaîne flottante sur un archet* ne sont donc nullement compromis par les deux lignes suivantes, insérées par mon concurrent dans sa notice de 1862 : « Nous ajouterons que la scie à chaîne pouvait être employée ainsi tendue ou relâchée. »

Aujourd'hui même, M. le professeur Nélaton a fait une belle application de ma scie à chaîne flottante pour la résection de l'omoplate, et il a déclaré à sa clinique que l'idée de cet instrument m'appartient en propre.

Pour ce qui regarde ma seringue à double effet, mon confrère est bien libre de lui préférer celle qui est munie du robinet à double effet : reste à savoir si les praticiens sont de son avis. Je pourrais, à ce sujet, invoquer le témoignage de MM. Nélaton, Trousseau, Horteloup, Giraldès, Broca, etc.

Parlerons-nous de l'*écraseur linéaire* dont M. Charrière revendique aussi l'invention, et qu'il a fabriqué « en 1849 pour satisfaire aux premières idées de M. le docteur Chassaignac, qui l'a quitté depuis? »

Nous ne revendiquons certainement pas l'honneur d'avoir fait ces premiers essais; mais M. Charrière, qui réclame si souvent le mérite de l'invention parfaite, revendiquerait-il par hasard comme un honneur d'avoir reçu les premières communications d'une idée chirurgicale importante, et de n'avoir pu imaginer et exécuter au gré de son inventeur les instruments qui devaient rendre possible l'application de la méthode?
Ce n'est pas de priorité qu'il s'agit dans ces lignes du livre de M. Chassaignac, publié en 1855 : « Je dois aussi rendre » justice au zèle et à l'habileté de M. Mathieu, qui m'a con» struit des appareils parfaitement applicables à la pratique, » ce que personne n'avait fait avant lui. » (*Traité de l'écrasement linéaire*, voy. le préambule, page 3.)

Si recevoir ou concevoir l'idée d'un instrument sans parvenir à la réaliser, est un honneur dont M. Charrière se contente

pour son fils, je suis loin de le lui disputer. Mais, s'il suffisait de tentatives infructueuses pour donner à un fabricant droit de revendication sur les appareils qui ont rempli le but qu'on lui avait indiqué et qu'il n'a pu atteindre, je devrais aussi laisser à M. Charrière, qui la réclame avec tant de persévérance, l'invention du bras artificiel de M. Roger. Il me permettra du moins de garder le mérite de la réalisation, car elle a valu à mes efforts une récompense que je n'osais espérer, le prix que la Faculté de médecine a pour la première fois accordé à un fabricant d'instruments de chirurgie pour les progrès réalisés dans la prothèse, suivant la volonté de feu le baron Barbier, son fondateur.

Paris. — Imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2.